

Liste des pièces à fournir lors de l'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises

(Inscriptions sur rendez-vous auprès du CFE au 03 23 21 86 86)

/// POUR L'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES METIERS:

- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Justificatif de l'adresse de l'entreprise + autorisation du propriétaire
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Attestation de stage de préparation à l'installation ou justificatif de dispense
- Déclaration du conjoint en cas de mariage sous un régime de communauté
- Photocopie du diplôme pour le titre d'artisan

/// POUR LES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES :

- Photocopie des diplômes et certificats de travail obligatoires pour les activités qualifiées (décret N° 98.246 du 02.04.98)
- Carte professionnelle de Taxi (délivrée par la Préfecture)
- Autorisation de stationnement (délivrée par la Mairie)
- Agrément pour les Ambulanciers (délivré par la D.D.A.S.S.)
- Titre de circulation délivré par la préfecture pour les activités ambulantes
- Attestation de revendeur d'objets mobiliers délivrés par la préfecture en cas de vente de véhicules neufs ou occasions
- Autorisation relative à l'exercice de certaines professions, le cas échéant

/// POUR LES SOCIETES (SARL - EURL - SA - SNC) :

- Statuts (enregistrés au centre des impôts) en double exemplaire
- 2 PV de nomination du gérant
- Journal de publication légale
- Extrait d'acte de naissance du gérant datant de moins de 3 mois
- Attestation de dépôt de fonds auprès d'un organisme bancaire
- Justificatif de propriété ou bail avec autorisation du propriétaire +TAXE FONCIERE

/// POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE :

- Extrait d'acte de naissance du chef d'entreprise datant de moins de 3 mois
- Justificatif de propriété (titre de propriété et taxe foncière) ou bail avec autorisation du propriétaire
- Contrat et acte de mariage datant de moins de trois mois
- Acte de décès pour les personnes veuves
- Jugement de divorce le cas échéant

/// POUR LES REPRISES :

- Acte de vente ou de location gérance
- Journal de publication légale (si reprise d'un fonds de commerce)

/// POUR UNE MISE EN ACTIVITE :

- KBIS de la société
- Copie des statuts
- Copie du bail ou autre justificatif de l'adresse du siège
- Copie pièce d'identité + déclaration sur l'honneur de non condamnation

/// POUR L'INSCRIPTION DU CONJOINT COLLABORATEUR :

- Attestation de collaboration du conjoint
- Copie extrait de mariage ou livret de famille
- Déclaration de non condamnation
- Copie de la pièce d'identité

/// POUR LES ETRANGERS (hors Union Européenne)

- Carte de résident ou carte de séjour

/// SI VOUS AVEZ DEJA ÉTÉ INSTALLÉ :

- Extrait K-BIS de radiation délivrée par le Greffe de Tribunal de Commerce.
- Certificat de radiation du Répertoire des Métiers

/// A SAVOIR:

- ▶ Quel sera votre régime fiscal :

Micro Réel Simplifié Réel Normal

- ▶ Détail de l'effectif salarié.
- ▶ Références de votre Caisse Retraite choisie (régime obligatoire).
- ▶ Références de votre Caisse Maladie choisie (régime obligatoire).
- ▶ Votre numéro de sécurité sociale
- ▶ Signaler à l'immatriculation si demande d'exonération de charges sociales

DOSSIER ACCRE

/// LES FRAIS D'IMMATRICULATION

▶ Pour le Répertoire des Métiers

- 141.00 € pour une entreprise individuelle
- 150.00 € pour une société

▶ Pour le Registre du Commerce et des Sociétés

- 62,19 € pour la création d'une entreprise individuelle
- 136,43 € pour la reprise d'une entreprise individuelle
- 83,96 € pour la création d'une société
- 232,46 € pour la reprise d'une société
- 197,48 € pour la mise en activité d'une société
- 211,21 € pour la mise en activité avec achat du fond